



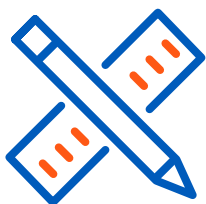
FINANCEMENT

Prêts travaux EDF : des taux parmi les plus bas du marché

Créé le 03 décembre 2018__ Modifié le 14 avril 2020

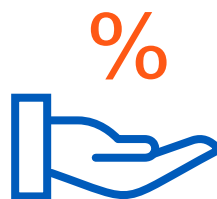
Pompe à chaleur, isolation, chauffage, fenêtre, eau chaude sanitaire : pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique, vous pouvez bénéficier des prêts travaux EDF.

Concrétisez sereinement votre projet grâce aux prêts travaux EDF, dans le cadre du dispositif des CEE.



Pour vos travaux de rénovation énergétique

Pompe à chaleur, isolation, chauffage, fenêtre, eau chaude sanitaire



Des taux avantageux

Des taux parmi les plus attractifs du marché : jusqu'à 0% pour la pompe à chaleur !



Pas de frais de dossier

Les frais de dossier sont offerts pour tous les prêts



Simplicité

Aucune démarche à faire : votre Partenaire Économies d'Énergie d'EDF s'occupe

Vérifiez si votre artisan est un Partenaire Économies d'Énergie d'EDF ?

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Quels prêts pour quels travaux ?

Pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique, vous pouvez bénéficier de prêts à taux avantageux⁽¹⁾. Le taux du prêt varie selon le type de travaux, le montant et la durée du prêt que vous envisagez. Vous pouvez par ailleurs choisir la mensualité de remboursement en fonction de vos moyens.

Prêt Coup de pouce Pompe à chaleur

Faites installer une pompe à chaleur air/eau, eau/ eau ou hybride avec l'offre éligible à Mon chauffage durable d' EDF et bénéficiez d'un taux à 0 % TAEG fixe⁽²⁾ de 1 500€ à 75 000€ et de 12 à 60 mois ainsi que d'une prime allant jusqu'à 5 000€.

[En savoir plus](#)

Prêt Coup de pouce Chaudière

Faites remplacer votre chaudière avec l'offre éligible au Coup de pouce chauffage d'EDF et bénéficiez d'un taux à 2,95 % TAEG fixe⁽²⁾ de 1 500€ à 9 999€ et de 25 à 84 mois ainsi que d'une prime allant jusqu'à 1 200€.

[En savoir plus](#)

Prêt Économies d'Énergie

Réalisez un projet de rénovation énergétique (isolation thermique -combles- toiture-planchers bas, radiateurs électriques, fenêtres, chauffage au bois, ...) et bénéficiez d'un taux à 2,95 % TAEG fixe⁽²⁾ de 5 000€ à 75 000€ et de 36 à 120 mois.

[En savoir plus](#)

A NOTER

Vous souhaitez réaliser plusieurs types de travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Bénéficiez du taux associé au matériel représentant plus de 50% du devis.

Comment bénéficier d'un prêt travaux EDF ?

Pour bénéficier de l'un de ces prêts, il vous faut répondre à ces quatre conditions :

- être un particulier ;
- réaliser des travaux de rénovation énergétique ;
- les travaux doivent concerner votre résidence principale ou secondaire, construite depuis plus de 2 ans ;
- vos travaux doivent être réalisés par un [Partenaire Économies d'Énergie d'EDF](#).



[Vérifiez ici si votre artisan est un Partenaire Économies d'Énergie d'EDF](#)

Votre Partenaire Économies d'Énergie vous établira un devis et vous aidera à monter votre dossier de financement.

Estimez le montant et les mensualités de votre Prêt travaux EDF en fonction de votre projet de rénovation énergétique.

Estimer mon prêt

- (1) Taux annuel effectif global
- (2) Accordé sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par notre partenaire financier Domofinance et sous réserve de remplir les conditions d'attribution du prêt.

Article créé le 03/12/2018

Article mis à jour le 14/04/2020

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux